



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 04 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
04/10/2023

Étaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Implantation d'un pylône Bouygues sur la parcelle du réservoir de Cébazat

Délibération
n° 2023-10-35

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le SMEA de la Basse Limagne a été contacté par Bouygues afin d'implanter un pylône sur la parcelle AP 415 à Cébazat.

Cette parcelle est occupée par le réservoir de Cébazat.

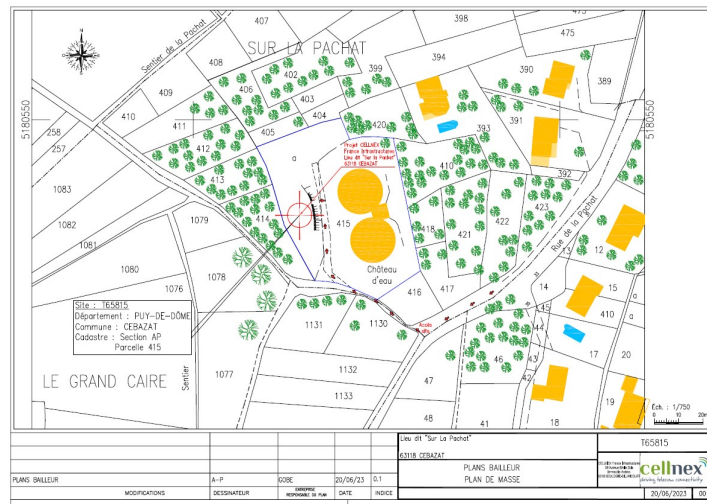
Date de convocation :
22/09/2023

Le pylône ne sera pas implanté sur l'ouvrage mais sur la parcelle.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 52

VOTE :
Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON



Il est proposé de signer avec Bouygues un bail d'une durée de 12 ans renouvelable par périodes de 6 ans. Le loyer annuel est de 9000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues :

- Approuve l'implantation d'un pylône téléphonique sur la parcelle AP 415 à Cébazat,
- Autoriser le Président à signer le bail avec Bouygues.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

